REGLEMENT PARTICULIER

Tournoi National de Pontoise des 10 et 11 janvier 2015

Ce Règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions

- Art. 01 Le tournoi national est autorisé sous le numéro 14.LIFB.95/Ti.F.JSV/001 et aura lieu les 10 et 11 janvier 2015.
 - Le juge arbitre du tournoi, désigné par le Comité d'Organisation, est Michel Castelin, ses décisions sont sans appel.
- Art. 02 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
 - Les informations sur le code de conduite des joueurs ainsi que sur le code de conduite pour les entraîneurs, les officiels d'équipe doivent être connues et seront affichées dans le gymnase.
- Art. 03 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- Art. 04 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.
- Art. 05 Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.
- Art. 06 Ce tournoi propose des tableaux de simple dame, simple homme, double dame, double homme et double mixte pour les joueurs cadets, juniors, seniors et vétérans classés D ou non classés avec le découpage des séries suivantes : D1/D2, D3/D4 et NC.
- Art. 07 Les joueuses et joueurs peuvent s'inscrire dans les tableaux de simple, de double ou de mixte dans la limite de deux tableaux.

Le mode de qualification se fera en poules pour chacun des tableaux, suivi d'un tableau à élimination directe.

<u>Rappel</u>: Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre inscrits. De plus, en cas d'inscriptions inférieures à six (cinq inscriptions) ; le tableau se jouera obligatoirement en une poule unique.

Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux de participant(e)s, en priorité, déjà éliminé(e)s et ce pour le bon déroulement du tournoi.

- Art. 08 Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper, en cas d'inscriptions insuffisantes, un ou plusieurs tableaux d'une ou de plusieurs séries dans la série supérieure.
- Art. 09 Les joueurs NC ne pourront s'inscrire que dans la série NC en simple et en double. Pour les joueurs classés dans diverses séries, le panachage est autorisé. Surclassement libre en simple D1 pour les joueurs classés D3. Pas de restriction pour les doubles.
- Art. 10 La date limite d'inscription est fixée au 20 décembre 2014.
 - Les inscriptions seront prises en compte par rapport à la date d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi.
- Art. 12 Les inscriptions, accompagnées du règlement par chèque libellé à l'ordre de Badminton Club de Pontoise, devront être adressé à

Sébastien Prestreau, 6, résidence les Châteaux Saint-Sylvère, 95000 Cergy

Toute inscription sans adresse mail valide ne sera pas prise en compte.

Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que, si et uniquement les joueurs concernés ont confirmé leur inscription. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Toute modification et annulation devra être faite par écrit (courrier ou mail).

- Art. 13 Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir, par écrit, l'organisateur de son choix de nouveau partenaire ou de sa non participation sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu par le juge arbitre.
- Art. 14 Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.
- Art. 15 Le tirage au sort sera effectué le 26 décembre 2014 suivant la dernière mise à jour FFBaD des CPPP.

Aucun remboursement ne sera fait pour les forfaits non signalés et non justifiés.

Art.16 Les convocations seront envoyées par e-mail dans les jours qui suivent le tirage au sort.

<u>Attention, très important</u> => seuls les horaires de convocations sont à prendre en compte (les horaires de matchs sont donnés uniquement à titre indicatif). L'ordre des finales sera décidé par le Juge arbitre.

- Art. 17 Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.
- Art. 18 Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match.
- Art. 19 Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs testeront leurs volants et effectueront le tirage au sort.
- Art. 20 Seuls, auront accès au plateau de jeu, les joueurs appelés et ayant à disputer un match, les membres du comité d'organisation, les juge arbitres, les arbitres (ou faisant office), les coaches.
- Art. 21 Les matchs seront auto arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) et des juges de lignes seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
- Art. 22 Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.
- Art. 23 Le volant officiel, homologués FFBaD, sera le Babolat Aeroflex Pro pour toutes les séries, il sera en vente dans la salle.
 - Mode de fourniture : égalité. Ils seront fournis pour les finales.
- Art. 24 Tout joueur qui quitte le gymnase et le fait d'une manière consciente sachant qu'il a pointé est considéré comme étant présent et devra être de retour dans la salle une heure quinze avant l'heure prévue de son match.
- Art. 25 Les récompenses ne seront remises qu'à la fin du tournoi pendant la cérémonie protocolaire aux lauréats présents. Aucune dérogation ne sera faite.
- Art. 26 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.